

# REGLEMENT

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent document et l'acceptation des clauses.

## **ART 1 : ORGANISATION**

Course nature des coteaux de Castelnau sur Gupie organisée par l'association les foulées Castelnaudaises. Renseignements sur le site [www.lesfouleescastelnaudaises.sitew.com](http://www.lesfouleescastelnaudaises.sitew.com) ou par téléphone au 0677688381 ou 0630369109

## **ART 2 : HORAIRE ET CIRCUIT**

Départ et arrivée place du village de Castelnau sur Gupie

Horaire : 9h30 Course nature de 10km et 15km

Le circuit emprunte les chemins, les sentiers boisés et les voies communales de Castelnau sur Gupie.

Ravitaillements au 5, 8 et 12 km et à l'arrivée.

## **ART 3 : SECURITE**

Signaleurs présents sur le circuit pour assurer la sécurité.

Ambulance à l'arrivée.

## **ART 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTIONS**

Le 10km avec 220m D+ est ouvert à partir de la catégorie cadets et plus.

Le 15km avec 320m D+ est ouvert à partir de la catégorie juniors et plus.

Pour les licenciés, seule la licence FFA est autorisée.

Pour les non-licenciés, fournir impérativement un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou 1 pps à télécharger et à compléter sur [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr)

Pour les mineurs autorisation parentale à fournir en complément de la licence ou du certificat médical.

# **REGLEMENT (suite)**

## **ART 5 : INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se feront en ligne par paiement sécurisé sur la plateforme chrono-start (frais bancaires à la charge de l'organisateur)

Tarif : 12€ <https://chrono-start.com/>

Inscriptions sur place possible

Tarif : 15€

Le dossard + un lot sera remis le jour de la course

## **ART 6 : RESPONSABILITE**

La manifestation est couverte par la police d'assurance individuelle accident souscrite auprès du cabinet Macif.

Les licenciés bénéficient des garanties d'assurances liées à leur licence.

Pour les non-licenciés ils doivent être assurés personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être responsable de toute défaillance ou accident quelconque d'un participant.

## **ART 6 : DROIT A L'IMAGE**

Tous participants autorisent l'organisateur à procéder à des reportages vidéos ou photographiques et de les diffuser sur tous types de support, sauf opposition du participant.

## **ART 7 : CLASSEMENT**

Pour les deux courses classement au scratch des 3 premières femmes et des 3 premiers hommes ainsi que le premier de chaque catégorie femmes et hommes.

Tout concurrent récompensé au scratch ne pourra cumuler avec la récompense de sa catégorie.

## **ART 8 : REGLES SANITAIRES**

En raison du Covid-19, tous les participants devront respecter le protocole et les gestes barrières en vigueur au 05/05/2024.

Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition en libre service .